

SENUESSHI, Alphonse.
Kivumu-Nduga.
E.P.65.
GITARAMA.

Gitarama, le 12 Octobre 1960.

Service de l'Enseignement / A Monsieur le Directeur de l'Enseignement, f.f.
Date: 15 OCT 1960 / E. GODENIR. à
N° 4459 / USUMBURA.
Rég. Q 33
Cédé par 61

Monsieur le Directeur,

M. Hensschi

Suite à votre lettre n° 82/4274 du 5 courant, marquant votre accord définitif à l'octroi d'une bourse et d'un prêt d'études et d'une bourse de voyage, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à la réception de votre lettre je n'ai pas eu ni la feuille de route ni le ticket relatif à mon voyage.

Me voyant alors dans l'impossibilité d'avoir le Réquisitoire sans être muni de ces deux feuilles, je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien me les envoyer dans le prochain courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments de gratitude.

SENUESSHI Alphonse.

Alphonse Senuesshi

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

N° 822/4274

EXPÉDIÉOBJET : Bourse et prêt d'études
Bourse de voyage 1960-1961.

18 OCT. 1960

A Monsieur SEMUGESHI, A l'adresse
KIVUMU - NDUSA - BP 65
GITARAMA - RUANDA

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je marque accord définitif à l'octroi d'une bourse et d'un prêt d'études et d'une bourse de voyage à titre d'intervention du gouvernement dans les frais de vos études pendant l'année académique 1960-1961. L'intervention du Gouvernement a été fixée à 36.000 f, dont 24.000 F constituent la partie bourse et 12.000 F la partie prêt.

Il sera procédé prochainement au versement à votre profit d'un montant de 9.000 f se répartissant en 6.000 F à titre de provision initiale et 3.000 f à titre de tranche (s) mensuelle (s) relative (s) au mois d'octobre,

Le solde, soit 27.000 f vous sera versé par tranche mensuelle de 3.000 F.

Je vous prie de vouloir bien vous adresser, muni de la présente et de la feuille de route, à l'autorité territoriale habilitée à vous délivrer le (s) réquisitoire (s) nécessaire (s) pour le voyage de votre lieu de résidence à Usumbura

Je vous prie également de vouloir bien conserver soigneusement la feuille de route et le (s) ticket (s) relatifs à votre voyage et de les remettre dès votre arrivée à la Direction de l'établissement scolaire que vous fréquentez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Imputation : art.049.01.00 du B.O.1960.

Pour le Résident Général,
p.o.
Le Directeur de l'Enseignement, ff.,
E. GODENIR.

C. REVENUS IMPOSABLES :

Je déclare sur l'honneur de ne pas avoir disposé de revenus imposables pour l'année civile antérieure à celle précédant le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée (11)

Date : 20 Septembre 1960.-

Signature :

D. GRATUITE DES FRAIS DE VOYAGE :

Je déclare sur l'honneur que mes parents (ou tuteurs) (2) ne bénéficient pas en raison de leur situation contractuelle ou statutaire d'une réduction ou de la gratuité des frais de voyage pour lesquels l'intervention du Gouvernement est sollicitée.

Date : 20 Septembre 1960.-

Signature :

III. DOCUMENTS ANNEXES

Je joins en annexe à la présente les TROIS documents prévus à l'article 4 de l'ordonnance n° 80/191 du 16 juillet 1960.-

Date : 20 Septembre 1960.-

Signature :

- (1) Non (en lettres capitales) et prénoms
- (2) Biffer la (les mention(s)) inutile (s)
- (3) D'après les dispositions de l'article 2 de l'arrêté royal du 13 mars 1959, l'allocation accordée s'élève au maximum à 36.000F dont les deux tiers du montant total, soit 24.000F, constituent une bourse, le reste constituant un prêt.
- (4) Lieu de résidence au Ruanda-Urundi
- (5) Lieu où est situé l'établissement scolaire
- (6) Année d'études, faculté, groupe ou section
- (7) Dénomination et adresse exacte de l'établissement scolaire
- (8) Libellé exact du diplôme ou certificat
- (9) Si les parents (ou tuteurs) sont décédés, remplacer par "ont résidé"
- (10) Eventuellement, mention : "néant"
- (11) Si le candidat a disposé de revenus imposables, la déclaration sur l'honneur est remplacée par la déclaration du service des impôts prévue à l'article 3 (3°) de l'ordonnance n° 80/191 du 16 juillet 1960.

Bourses et prêts d'études et bourses de voyage pour études postsecondaires ou universitaires (A.R. du 30 octobre 1958).

Ce document est à introduire, en double exemplaire, dès que possible à partir du 15 juillet, auprès du Gouvernement du Ruanda-Urundi, où il peut être reçu au plus tard le 1er décembre.

I. DEMANDE D'OCTROI DE BOURSE

Je soussigné (1) SEMUGESHI Alphonse
né à RULI le 12 Août 1938
~~marié~~ célibataire (2) - Belge - Africain - Luxembourgeois (2)
sollicite :

A. Une bourse et un prêt d'études d'un montant global de (3) 3.6.000 F.
Je m'engage à rembourser selon les dispositions de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.

B. Une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de (4) KIGALI à (5) LEOPOLDVILLE
Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études de la (6) PREUNIVERSITAIRE à l'établissement scolaire (7) SOVAKIUM - KIHWENZA pendant l'année académique 19. 60 - 19. 61.
Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (8) HUMANITES MODERNES SCIENTIFIQUES.

Date : 20 Septembre 1960
Signature : SEMUGESHI

L'adresse exacte à laquelle toute correspondance doit m'être adressée est la suivante : SEMUGESHI Alphonse
KIVUMU - NDUGA - B.P. 65 - GITARAMA (Ruanda)

Le numéro du compte de chèques postaux ou du compte bancaire auquel devront être versées les diverses tranches de la bourse est le suivant : 65.1297 A.B.B. V.A.
(de préférence dans une institution de la localité où est situé l'établissement scolaire fréquenté).

II. DECLARATION SUR L'HONNEUR

A. Résidence des parents ou tuteurs :

Je déclare sur l'honneur que mes parents (ou tuteurs) (2) résident (9) au Ruanda-Urundi à KIVUMU - NDUGA
Territoire : GITARAMA

Date : 20 Septembre 1960
Signature : SEMUGESHI

B. NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

Je déclare sur l'honneur que le nombre d'enfants à charge de mes parents (ou tuteurs) (2) s'élève à 6 (10) et que le nombre d'enfants à ma propre charge s'élève à 10 néant

Date : 20 Septembre 1960
Signature : SEMUGESHI



UNIVERSITE LOVANIUM

LEOPOLDVILLE XI
CONGO BELGE

SU/VR/1131/LL

Léopoldville, le 17 août 1960. -

Tél. 7501

Monsieur SEMUGESHI Alphonse
c/° Kivumu-Nduga B.P. 65

GITARAMA - Ruanda

Cher ami,

J'accuse réception de votre bulletin d'inscription à l'Université Lovanium.

Afin de vous permettre de remplir toutes les formalités requises je vous envoie sous ce pli la liste des formalités à remplir en vue de l'inscription à l'Université. Les deux premiers points sont absolument requis pour obtenir l'attestation d'inscription.

Dès que j'aurai reçu votre diplôme ou sa copie conforme légalisée je vous ferai parvenir cette attestation.

En vue de vous faciliter les démarches en vue de l'obtention d'une bourse d'études et de voyage je vous envoie ci-joint le texte complet des ordonnances des 1er et 21 juin 1960.

Veillez lire attentivement les articles 2, 3 et 4. Je suis tout disposé à vous donner de plus amples renseignements si vous en exprimez le désir.

Je vous souhaite de tout coeur de bonnes vacances et espère vous rencontrer à Lovanium au début de la prochaine année académique.

Veillez agréer, cher ami, l'expression de mes sentiments dévoués.

Pour le Secrétaire de l'Université,
Le Vice-Recteur,

A. VANDER PERRE.

= M.K. =
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

U S U M B U R A, le 1er août 1960.-

Annexe : 1.

EXPÉDIÉ

N° 822/3.347.-

OBJET : **15 AOUT 1960**

Bourses d'études
A.R. du 30.10.1958 :
demande d'octroi.

A Monsieur **SEMUGESHI, Alphonse**
KIVUMU B.P. 65

G I T A R A M A.-

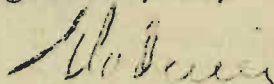
Monsieur,

Me référant à votre demande émarginée introduite en son temps auprès de M. le Gouverneur Général, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il vous incombe de me faire parvenir à votre plus prompte convenance une nouvelle demande d'octroi de bourses conformément aux instructions ci-annexées et dûment appuyée par les diverses pièces requises.

Au cas où pour des raisons indépendantes de votre volonté il vous serait actuellement impossible de joindre à la demande susmentionnée la pièce n° 2 (attestation d'inscription délivrée par la Direction de l'établissement d'enseignement intéressé) je vous invite à me faire parvenir ce document par courrier séparé, dès la première possibilité.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de
l'Enseignement, ff,



E. GODENIR,

Ecole Secondaire Officielle
dirigée par les Frères de la Charité.

SECTION MODERNE SCIENTIFIQUE

DIPLOME N° 36.

Nous, Président et Membres du Jury de l'examen de fin d'études de l'Ecole Secondaire ;

Attendu que Mr. SEMUGESHI, Alphonse, né à KIVUMU (Gitarama), le 12 août 1938 a subi l'examen de sortie de la classe de sixième de la section moderne scientifique,

Vu la somme des points obtenus dans cet examen et dans les épreuves de l'année scolaire 1959 - 1960 ;

Délivrons à M. SEMUGESHI, Alphonse le présent diplôme attestant qu'il a fait avec FRUIT des études MODERNES SCIENTIFIQUES d'une durée de SIX ANS, comprenant

Religion - Français - Causerie indigène - Histoire - Géographie - Mathématiques - Sciences - Dessin - Education physique - Néerlandais,-

et qu'il a suivi, en outre, avec FRUIT les cours facultatifs de ANGLAIS.

Astrida, le 4 juin 1960.

Le Préfet, Le Président du Jury, Les Examineurs,
sé/ INGOFROID Sé/ DEHOUSE Sé/ VAN DER MEERSCH

- KAGAME
- FIRMIN PIEDFORT
- PONTIGNIE
- THEODARD
- AMANDIN
- VANSINE
- LAMBRECHT
- DELICAMBE
- CLEMENTIEN
- BROTUCHE

Signature du porteur,

Pour copie certifiée conforme original

Gitarama, le 22 Août 1960.

L'Administrateur de Territoire, ff.,

P.H. PATYIN.-

Munbarah,

1/1 Territoire

R. U.

Annexe I

Demande de bourse et prêt d'études et (ou) de bourse de voyage
pour études postsecondaires ou universitaires (A.R. du 30.10.58).

Ce document est à envoyer avant le 1er avril, en triple exemplaire,
au Gouverneur Général du Congo belge et du Ruanda-Urundi à Léopoldville.

Je soussigné (I) SEMUGESHI Alphonse.....
né à KABGAYI (Ruanda)..... le 12 Août 1938.....
~~marié~~, célibataire (2)
~~belge (européen ou congolais), luxembourgeois~~, ressortissant du
Ruanda-Urundi (2) dont les parents ou tuteurs (2) résident (3) à
KIVUMU - GITARAMA (Ruanda).....

sollicite :

a) une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de (5)
36.000 Fr...... Je m'engage à rembourser selon les dis-
positions de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la
partie prêt de l'intervention qui me sera accordé par le Gouverne-
ment.

b) une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de
KIGALI..... (6) à LEOPOLDVILLE..... (7).

Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'étu-
des de la (8) TREUNIVERSITAIRE -

à l'établissement scolaire (9) LOVANIUM - LEOPOLDVILLE -
pendant l'année académique 19 60..... - 19 61.

Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (10)

J'espère être en possession à l'issue de l'actuelle année scolaire
du diplôme (certificat) de (II) FIN. D'ETUDES: "HUMANITES
MODERNES SCIENTIFIQUES".....

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la pré-
sente sont exacts.

Adresse exacte :

SEMUGESHI Alphonse
KIVUMU - GITARAMA B.P. 65
(Ruanda)

Date et Signature.
19 Mars 1960
SEMUGESHI